



Commission Sportive

Le Rheu, le 18 novembre 2020

Mesdames et Messieurs les correspondants de club

Une réunion de la CSF en présence des responsables des CSR s'est tenue le 9/11/2020 en visioconférence. A la suite de cette réunion, le conseil fédéral du 13/11/2020 a pris les décisions suivantes débouchant sur l'établissement d'un nouveau calendrier. Ces décisions ne s'appliqueront que si les conditions sanitaires le permettent.

Le championnat national par équipes se disputera, cette saison, en une seule phase et il n'y aura des montées et des descentes qu'à la fin de la saison. Le championnat reprendra le samedi 23 janvier 2021 avec la journée 4 de la phase 1 en lieu et place de la J13 de la phase 2 qui était prévue à cette date. La journée 5 aura lieu le 6 février 2021 en lieu et place de la J14 qui était prévue à cette date. La journée 6 aura lieu le 13 mars 2021 en lieu et place de la J15 qui était prévue à cette date. La 7^{ème} et dernière journée aura lieu le 10 avril 2021 en lieu et place de la J17 qui était prévue à cette date.

Les rencontres reportées qui n'ont pas encore pu avoir lieu devront être jouées, sauf cas très exceptionnel, avant la dernière journée. Les clubs devront se mettre d'accord pour trouver une date dès qu'il sera possible de rejouer.

Un seul muté par équipe sera autorisé puisqu'on sera en phase 1 jusqu'à la fin de saison. A priori, pour les équipes de nationale, la Fédé remboursera aux clubs de nationale les frais de mutation du 2^{ème} muté. Les critères précis sont à définir.

Les ligues où la situation sanitaire le permettra peuvent organiser les 2 phases ; mais, en tout état de cause, il n'y aura des montées de pré-nationale en nationale qu'à la fin de la saison.

Concernant le critérium fédéral, les 3^{èmes} et 4^{èmes} tours seront disputés aux dates prévues ; mais le 3^{ème} tour devient le 2^{ème} tour et le 4^{ème} tour devient le 3^{ème} tour. Dans la mesure du possible, un 4^{ème} tour sera rajouté après la fin du championnat par équipes en avril. Les dates pressenties sont le 16, 17 et 18 avril 2021 ; mais cela dépendra notamment de la possibilité de trouver une salle de 32 tables pour organiser le tour de N1.

Il n'y aura pas d'homologation de tournoi national pendant la période de confinement. Néanmoins, une fois le confinement levé, il ne sera pas nécessaire de respecter le délai de 3 mois pour faire une demande d'homologation de tournoi national. Les droits d'homologation des tournois qui n'ont pas pu avoir lieu ont été remboursés.

Les épreuves individuelles nationales sont pour le moment maintenues aux dates prévues. Si un comité ou une ligue ne peut pas organiser les épreuves qualificatives, ils pourront fournir à l'échelon supérieur une liste de qualifiés en tenant compte des critères qu'ils auront fixés.

Il n'y aura pas de nouveau classement officiel au 1^{er} janvier 2021. Pour la saison 2020-2021, un seul classement officiel sera établi le 30 juin 2021 et il n'y aura pas de dérive appliquée.

A la suite de ces décisions la CSR s'est réunie en visioconférence pour décider de la suite à donner à la saison et établir un nouveau calendrier.

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, nous avons estimé qu'il ne sera pas possible de reprendre le championnat par équipes avant la fin de l'année et qu'il ne sera donc pas possible d'organiser 2 phases pour le championnat par équipes régional.

Nous avons donc décidé de ne faire qu'une phase pour la saison 2020-2021 et de suivre le même calendrier que le championnat national.

Les comités où la situation sanitaire le permettra peuvent organiser les 2 phases ; mais, en tout état de cause, il n'y aura des montées de pré-régionale en régionale qu'à la fin de la saison.

La journée 16 de la 2^{ème} phase du championnat qui devait avoir lieu le 28 mars 2021 a été annulée. La CSR a donc décidé donc que ça sera la date officielle pour disputer les 10 rencontres reportées qui n'ont pas pu avoir lieu. Toutefois, les clubs concernés pourront se mettre d'accord pour jouer à une autre date avant le 10 avril, date de la dernière journée. Il y aura tout de même un problème pour l'équipe de l'OC CESSON 5 en R3E car elle a 2 rencontres qui ont été reportées. Il faudra donc qu'elle s'arrange avec un de ses 2 adversaires pour trouver une autre date que le 28 mars. Exceptionnellement, une date postérieure au 10 avril pourra être acceptée.

Le délai de saisie des feuilles de rencontres sur SPID a été modifié pour vous permettre de saisir ou de remonter, pour les rencontres gérées avec GIRPE, les feuilles de rencontres reportées jusqu'à la fin du championnat.

Le championnat par équipes allant se terminer très tôt si ce nouveau calendrier est mis en application, nous allons essayer de prolonger la saison en organisant une ou plusieurs journées supplémentaires à l'issue de la dernière journée de championnat. La formule est encore à définir.

Un 4^{ème} tour de critérium fédéral régional sera rajouté le 18 avril 2021, sous réserve que ce tour soit bien organisé au niveau national. Cette date figurera sous réserve dans le nouveau calendrier qui va être établi.

L'hypothèse la plus probable étant que les salles ne puissent pas rouvrir avant début janvier, il paraît souhaitable que les compétitions ne reprennent pas avant le 15 janvier pour permettre aux joueurs de s'entraîner. Il faut aussi repositionner les championnats départementaux vétérans et le championnat de Bretagne vétérans.

Nous avons donc décidé de modifier quelques dates par rapport au calendrier initial en espérant que cela ne posera pas trop de problèmes au niveau de la disponibilité des salles des clubs organisateurs.

Le championnat départemental vétérans est remplacé le 16 et 17 janvier 2021 au lieu du 5 et 6 décembre 2020.

Le championnat de Bretagne vétérans est déplacé du 16 et 17 janvier 2021 au 20 et 21 février 2021.

Le championnat de Bretagne corpos est déplacé du 9 janvier 2021 au 13 février 2021.

Les interclubs départementaux sont déplacés du 9 et 10 janvier 2021 au 27 et 28 mars 2021.

Il n'y aura qu'une seule cession pour la formation JA1 cette saison et la date sera fixée dès que possible.

Bien entendu, ce nouveau calendrier que vous trouverez en annexe du présent communiqué ne pourra être mis en application que si la situation sanitaire le permet et que les salles de sport rouvrent au plus tard début janvier.

Dans le cas contraire, il faudra modifier à nouveau ce calendrier.

En espérant que tous ces contretemps n'aient pas trop de conséquences néfastes pour notre sport, je vous souhaite, à toutes et à tous, bon courage pour traverser cette période difficile.

Le Président de la commission sportive régionale

Michel KERISIT